



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-deux et le 06 Avril à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 31 Mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice étaient présents à l'exception de :

Absent : M. Martial HÉMARD, absent excusé ayant donné pouvoir à M. Julien ROY.

Quorum : 7 membres

Secrétaire de séance : M. Fabien VERNON

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2022,
- Affectation du résultat,
- Vote des taux d'imposition 2023,
- Vote du budget primitif 2023,
- Revalorisation des tarifs du cimetière, columbarium,
- Numérotation des habitations – Lotissement le Chemin de Courmelois n°2,
- Demande au Grand Reims de remettre l'éclairage public la nuit,
- Ecole de Villers-Marmery,
- Entretien des chemins : validation du devis,
- Provisions semi budgétaires relatives aux créances douteuses.

Séance ouverte à 18h32

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :

➤ **Vote du compte administratif 2022**

Décide d'approuver le compte administratif 2022 dressé par Monsieur Urbain HUART, Adjoint au Maire, à savoir :

- Résultat de fonctionnement (excédent) : $598\,669.62 - 24\,426.90 + 59\,074.95 = 633\,317.67\text{€}$
- Résultat d'investissement (déficit) : $27\,369.10 - 162\,796.52 = -135\,427.42\text{€}$
- Résultat global (excédent) : $633\,317.67 - 135\,427.42 = 497\,890.25\text{€}$

➤ **Affectation du résultat**

- D'accepter l'affectation du résultat présenté, à savoir :

- Section d'investissement - restes à réaliser : 52 940.00€
- Besoin net de la section d'investissement (001) : 135 427.42 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 188 367.42 €
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) : 444 950.25€.

➤ **Vote des taux d'imposition 2023**

D'approuver les taux d'imposition des taxes locales 2022 et de ne pas modifier les taux des impositions :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 31.38% (taux communal : 15.87% + taux départemental : 15.51%). Pas de changement sur le taux communal.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 14.06%

➤ **Vote du budget primitif 2023**

De voter le budget primitif 2023 comme ceci :

- En section de Fonctionnement : 832 488.00€
- En section d'Investissement : 226 558.00€.

➤ **Revalorisation des tarifs du cimetière, columbarium**

- * Emplacement simple de 2m² : 30 ans : 156 euros 50 ans : 260 euros
- * Emplacement double de 4m² : 30 ans : 312 euros 50 ans : 516 euros
- * Emplacement et caveau urne (possibilité de 4 à 6 urnes) :
30 ans : 312 euros 50 ans : 516 euros
- * Emplacement une case columbarium (4 à 6 urnes) :
30 ans : 648 euros 50 ans : 1 080 euros
- * Location caveau communal : 10 euros par mois (maximum 2 mois)
- * Concession tout compris : 1 400 euros pour une durée de 30 ans

➤ **Numérotation des habitations – Lotissement le Chemin de Courmelois n°2**

De valider le plan de numérotation des habitations pour les nouvelles constructions situées au lotissement « Le Chemin de Courmelois » phase n°2.

➤ **Demande au Grand Reims de remettre l'éclairage public la nuit**

D'accepter la proposition de M. Marc BOUTILLEZ (7 voix pour et 6 voix contre) et de demander à la Communauté Urbaine du Grand Reims de maintenir l'éclairage public dans le village la nuit.

➤ **Ecole de Villers-Marmery**

De rester sur le même regroupement scolaire avec la Commune de Verzy (1 abstention).

➤ **Entretien des chemins : validation du devis**

D'accepter la proposition de la commission « voiries et chemins » de valider le devis de l'entreprise SAS Pascal Carré et fils de Trépail pour réaliser le programme 2023 d'entretien des chemins, pour un montant de 9 348.00€ HT soit 11 217.60€ TTC.

Ce devis comprend l'apport de remblais, réglage et compactage pour les chemins des crayères, du haut des allouettes, des péchins, des grands champs, des Vardelles (la croix) en partie, chapeaux de fer, voie des puits, chemin blanc (partie haute), CBR – bayons, des essaies et des ruelles.

➤ **Provisions semi budgétaires relatives aux créances douteuses**

A la demande de Centre des Finances Publiques de Fismes, il est proposé d'inscrire au titre de la prévision, 1000 € aux articles suivants :

- * Débit du compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » au vu du mandat émis par l'ordonnateur.
- * Crédit du compte 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants » au vu du titre émis par l'ordonnateur.

Séance levée à 20h57

Le Maire, Marie-Noëlle RAINON



*Pau le maire,
l'adjoint
M. HWART*